



Stade Dieppois



Stade Jean Mérault
route de Pourville
DIEPPE

Saison
2011/2012

COURIR...

sur la piste, sur la route, en cross-country, ou en salle



SAUTER...

en longueur, en hauteur, ou à la perche



LANCER...

le poids, le marteau, le javelot ou le disque



MARCHER...

sur la piste ou sur la route

SE MAINTENIR en FORME...



Le Stade Dieppois propose :

- un suivi par des entraîneurs diplômés par la Fédération Française d'Athlétisme
- des plans d'entraînements personnalisés
- des stages FFA
- des compétitions officielles sur la piste ou sur la route
- les installations du stade J. Mérault
- son école d'Athlétisme à partir de 9 ans

Entraînements

Mardi	17h30 à 20h00	Stade J. Mérault
Jeudi	17h30 à 20h00	Stade J. Mérault
Vendredi	17h30 à 20h00	Stade J. Mérault
Dimanche	9h30	Forêt d'Arques la Bataille (Quatre quartiers)

Pour les Jeunes Athlètes
(Poussins, Benjamins et Ecole Athlétisme)

Mercredi 14h00 à 16h00 Stade J. Mérault

- Pour les entraînements, l'équipement est au choix de l'athlète. Il faut toutefois veiller à la qualité des chaussures.
- Pour les compétitions officielles FFA, le port du maillot aux couleurs du STADE DIEPPOIS est obligatoire. Il est fourni lors de la première adhésion au club.

Catégories

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

VETERANS (VE)	1972 et avant
SENIORS (SE)	1973 à 1989
ESPOIRS (ES)	1990 à 1992
JUNIORS (JU)	1993 à 1994
CADETS (CA)	1995 à 1996
MINIMES (MI)	1997 à 1998
BENJAMINS (BE)	1999 à 2000
POUSSINS (PO)	2001 à 2002
Ecole d'Athlétisme (EA)	2003 et après



Téléphone : 02 35 84 08 79

Télécopie : 02 35 83 77 93

Messagerie : sd@stadedieppois.com

Site : www.stadedieppois.com

Le dossier d'adhésion complet est à retourner à :

STADE DIEPPOIS 821 route des Tourelles 76550 SAUQUEVILLE

ou à déposer aux horaires d'entraînements au local du Stade Jean Mérault

Charte du Stade Dieppois et de L'Ecole d'Athlétisme



La charte du club permet de définir le rôle de chacun. Adhérer et prendre une licence, c'est s'engager en tant qu'athlète à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme, à donner une bonne image par un comportement exemplaire, autant sur le stade qu'en dehors, avec un esprit sportif et à participer aux compétitions qui sont proposées.

Le club met en place une organisation, des structures qui permettent à chacun de pratiquer l'athlétisme sous toutes ses formes, de la compétition au loisir, quel que soit son niveau.

Chacun pour pratiquer l'athlétisme dans cet esprit sportif, en compétition ou en loisir, s'engage à respecter cette charte.

L'ATHLETE :

Il a un comportement sportif et suit les présentes recommandations :

· Etre assidu et ponctuel : la ponctualité est une marque de respect à l'égard des autres athlètes et de l'entraîneur. En cas de difficultés, il est demandé de prévenir l'entraîneur et/ou le référent de « l'école d'athlétisme ». **Un challenge sera mis en place cette saison.**

· Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité de la vie en communauté. Tous les athlètes doivent adopter un comportement adapté.

· Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.

· Respecter ses adversaires et les officiels en compétition.

· Etre solidaire du groupe, du club, encourager ses partenaires.

· Solliciter l'aide des entraîneurs ou du référent de « l'école d'athlétisme » en cas de problème.

· Une tenue de sport adaptée aux conditions climatiques est indispensable pour la pratique de l'athlétisme.

· Le port du maillot du club est obligatoire en compétition

· Se munir d'une bouteille d'eau pour les entraînements et les compétitions.

· Pour l'utilisation et le rangement du matériel, une collaboration est nécessaire entre les athlètes et entraîneurs, afin de garder les locaux propres et de respecter les équipements mis à disposition.

· **Participer aux compétitions qui sont proposées, et notamment les championnats et interclubs.**

· Pour les manifestations organisées par le club, chaque adhérent, dans la mesure de ses moyens, doit aider ou participer.

· **Nul ne peut participer aux entraînements, aux compétitions s'il n'est pas à jour de sa licence.**

LES PARENTS :

· Les parents doivent collaborer dans la mesure du possible à la vie du Stade Dieppois et s'intéresser aux valeurs éducatives véhiculées par l'athlétisme et le sport en général.

· Déposer et récupérer son enfant en présence de l'entraîneur et en respectant les horaires.

· Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.

· Respecter les règles, l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.

· Faire remonter à l'entraîneur ou au « référent Ecole d'athlétisme » les éventuels problèmes.

· **Les participations des parents seront les bienvenues pour les manifestations, les déplacements et la vie du club.**

Cotisation

	1ère adhésion	Renouvellement
EA- PO- BE- MI	70 €	50 €
CA	75 €	55 €
JU- ES- SE- VE	90 €	70 €
Etudiants	75 €	55 €

Cette cotisation comprend la licence FFA et l'assurance sportive. **Un complément d'assurance peut être souscrit, en faire la demande lors de l'adhésion.**

Le STADE DIEPPOIS accepte les PASS'SPORTS 76 . Renseignez vous auprès du secrétariat du club afin de compléter le dossier (attestation ARS et feuillet vert).

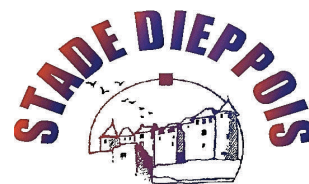
La licence étant aussi une assurance accident et responsabilité civile, tout athlète adhérent au Stade Dieppois doit obligatoirement posséder la sienne pour tous les entraînements et compétitions FFA.

Le dossier d'inscription sera accepté seulement si il comprend :

- **la fiche d'inscription complétée et l'autorisation parentale (pour les mineurs uniquement)**
- **le certificat médical**
- **le règlement de la cotisation**
- **une photographie (avec le nom de l'adhérent)**

Fiche Adhésion

Saison 2011/2012



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Catégorie :

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

N° Téléphone :

Adresse Mail :

N° licence FFA :

Certificat médical en date du :

Nom du responsable légal :

(à contacter si nécessaire
pour les mineurs)

Cotisation

Montant de la cotisation :

N° chèque (s):

.....

.....

Banque :

photographie

Réservé au secrétariat

Cotisation :

Pass Sport :

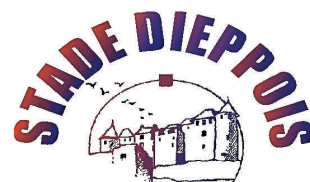
CM :

Autorisation parentale :

Autorisation parentale

(pour les mineurs)

Saison 2011/2012



Je soussigné M. _____
autorise mon fils / ma fille _____
né(e) le ___/___/___ à participer aux activités, déplacements, compétitions organisées par le
STADE DIEPPOIS pour la saison d'athlétisme 2011/2012 (du 1er septembre 2011 au 31 août
2012).

J'autorise, le cas échéant, les responsables du Stade Dieppois à prendre les mesures nécessaires
en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou cli-
nique

Fait à _____

Le _____

Signature

Adresse des parents : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

N° de SS : _____